

TOUT SAVOIR SUR L'ECOLE JEANNE D'ARC



RENTREE 2024

Ecole Jeanne d'Arc - 1 rue du Belvédère - 74150 RUMILLY

SOMMAIRE

Le mot de la directrice	Page 3
La rentrée primaire	Page 4
La rentrée maternelle	Page 5
Les horaires	Page 6
Périscolaire : Etude - Garderie	Page 7
Périscolaire : Restaurant scolaire	Page 8
Être parents d'élèves	Page 9
L'OGEC	Page 10
APEL	Page 11
Tarifs et Calendrier scolaire	Page 12



Chers parents,

La communauté éducative de l'école Jeanne d'Arc est heureuse de vous accueillir.

Scolarisant les élèves de la petite section de maternelle jusqu'au CM1, notre école rassemble près de 390 élèves répartis en 16 classes à la rentrée 2024.

Quelques petits changements de dernières minutes pour la rentrée 2024. Mme Huet Nathalie (PS-MS1) nous a annoncé sa décision de mettre fin à sa mission d'enseignante. De même, Nadia Friboulet (ASEM PS-MS1) a fait valoir ses droits à la retraite. Nous les remercions vivement pour toutes ces années passées auprès de vos enfants et leurs souhaitons une bonne continuation dans leurs projets respectifs. Mélissa Carrillo Contat reprendra la classe des PS-MS1 en compagnie de Emilie Richard (ASEM).

Au cœur de notre projet, notre école se fonde sur une ambition éducative forte où la confiance, le respect, et l'entraide entre les élèves et les adultes sont des valeurs essentielles.

Notre désir est de construire avec tous les partenaires (élèves, parents, professeurs des écoles, et membres du personnel) une communauté vivante et sereine.

Ce cadre doit permettre l'épanouissement de chacun autour de certaines valeurs :

- La citoyenneté en mettant l'accent sur le vivre ensemble,
- L'ouverture culturelle en développant de nombreux projets interdisciplinaires
- La valeur physique par les pratiques sportives
- La valeur spirituelle où chacun peut se retrouver quelle que soit sa confession d'origine,
- L'exigence dans le travail et le goût de l'effort sont également importants à Jeanne d'Arc.

Soyons fiers de notre école !

La directrice



LA RENTREE

La rentrée des classes se fera le LUNDI 2 SEPTEMBRE 2024

Voici les horaires du jour de la rentrée :

1/ LA RENTREE PRIMAIRE :

Les listes de classe sont consultables sur le site de l'école : www.ecole-jeannedarc.fr à partir du 12 juillet 2024

LUNDI 2 ^{ER} SEPTEMBRE 2024			
Niveau	Horaires	Où trouver les listes de classe ?	Périscolaire
CP	<u>9h</u> : Accueil dans les classes	Sur les portes des classes	La cantine, garderie et étude (du soir) fonctionnent dès le 2 septembre jusqu'à 18h15. Seule, la garderie du matin commencera le MARDI 3 SEPTEMBRE
CE1	<u>8h30</u> : regroupement auprès des listes de classe	Listes bleues sous le préau	
CE2		Listes jaunes sur le grillage côté route	
CM1		Listes vertes sur le grillage côté butte	



2/ LA RENTREE MATERNELLE :

Les listes de classes sont consultables sur le site de l'école à partir du 12 juillet.

Pour les élèves de maternelle : Nous proposons une rentrée en douceur sur 2 jours :

Lundi 2 Septembre et Mardi 3 Septembre

Pour les 2 et 3 septembre, seuls, les enfants de MS et GS pourront manger à la cantine (Inscription obligatoire en ligne). Attention pour les enfants abonnés à la cantine, l'inscription est prise en charge dès le Lundi 2 septembre.

Les PS mangeront à la maison et pourront revenir à l'école l'après-midi. La garderie du soir fonctionnera. **Pensez à le désinscrire de la cantine si vous l'avez abonné**

Jeudi 5 Septembre : accueil du groupe A et B

Classe	Lundi 2-09-24 9h30	Mardi 3-09-24 9h	Jeudi 5-09-2024
	Groupe A	Groupe B	
PS-MS1 Classe Orange	Accueil des Moyens Uniquement	Accueil des Petits Uniquement	ECOLE POUR TOUS A 8H30 CANTINE POSSIBLE POUR TOUS GARDERIE ET ETUDE POSSIBLES
PS-MS2 Classe Rouge	Accueil des Moyens Uniquement	Accueil des Petits Uniquement	
MS-GS3 Classe Bleue	Accueil des Grands Uniquement	Accueil des Moyens Uniquement	
GS4 Classe Jaune	Accueil des Grands Nom de famille de A à K	Accueil des Grands Nom de famille de L à Z	
PS-MS-GS5 Classe Violette	Accueil des Moyens et des Grands Uniquement	Accueil des Petits Uniquement	



HORAIRES

MATERNELLE

Matin 8H30 – 11H30	Ouverture de l'école : 7h30 portail maternelle pour la garderie Garderie gratuite de 8h à 8h15 Accueil dans les classes de 8h20 à 8h35. Au-delà de ces horaires, le portail est fermé.
Après-midi 13H30 -16H30	Les enfants qui rentrent manger à la maison sont accueillis dès 13H20 : ouverture du portail maternelle. Fermeture du portail à 13h30. MS et GS : Accueil sur la cour par les enseignantes

PRIMAIRE

Matin 8h25-11h35	Ouverture de l'école : 7h30 portail maternelle Il est interdit de rester seul sur la cour de 7h30 à 8h 8h : Ouverture du Portail primaire et accueil sur la cour. A partir de 8h15, accueil directement dans les classes. A 8h30 précises, le portail se ferme. Les enfants doivent être dans leur classe respective.
Après-midi 13h25-16h30	Les enfants qui rentrent manger à la maison sont accueillis dès 13H15 : ouverture du portail primaire

Uniquement les enfants de CE2 et CM1, munis d'une autorisation annuelle, pourront quitter seuls l'école.

Les élèves de CP et CE1 ne sont pas autorisés à sortir seuls. Ils vous attendront sur la cour avec leur enseignante.



PERISCOLAIRE : GARDERIE - ETUDE (Organisation)

Le Matin	<p>Une garderie fonctionne tous les matins :</p> <ul style="list-style-type: none">□ De 7h30 à 8h : Coût 1€50 pour tous les élèves. Accueil dans la salle de jeux des maternelles. <u><i>Pas d'inscription anticipée pour la garderie du matin.</i></u>□ De 8h à 8h15 : Gratuite. A partir de 8h15, les portes de la garderie seront fermées. <u>Entre 8h15 et 8h20, les parents sont priés d'attendre sur la cour.</u><ul style="list-style-type: none">* Pour les élèves de maternelle : Ouverture des classes à 8h20* Pour les primaires : Ouverture des classes à 8h15
Le Soir	<p><u>Les élèves de maternelle :</u> Ils seront accueillis de 16h30 à 18h15 (coût 1 € les 15 mn) dans la salle de jeux maternelle. Les enfants, des parents retardataires, sont accompagnés à la garderie dès 16h45 qui leur sera facturée. Il est conseillé de donner un goûter aux enfants.</p> <p><u>Les élèves de primaire :</u> Garderie et étude de 16h30 à 18h15 (coût 1 € les 15 mn). Ce temps se partagera de la façon suivante: 16h30-17h: Garderie sur la cour- Goûter apporté par les enfants 17h-17h45: Etude par niveau de classe. 17h45-18h15: Garderie en salle de jeux maternelle ou cour du primaire</p>
Réservation et fonctionnement Règlement	<p>Réservation et règlement en ligne à partir du site de l'école. Cette inscription peut se faire jusqu'à 8h30 le jour même. Pour tout changement, vous pouvez désélectionner jusqu'à 8h30. Le règlement se fait également en ligne ou au secrétariat. Identifiant et mot de passe vous seront communiqués fin août.</p>

Les enfants qui seront encore à l'école après 18h15 seront confiés à la directrice. Vous irez les chercher dans son bureau. Au-delà de 3 retards votre enfant pourra être exclu temporairement de la garderie/étude.



PERISCOLAIRE : CANTINE (Fonctionnement)

Fonctionnement	<p>Les élèves de maternelle mangent entre 11h20 et 12h10 pour les PS et MS Les GS mangent de 12h15 à 13h. Ils sont servis à l'assiette par des adultes. Les élèves du primaire bénéficient d'un self. Les CP mangent en premier, soit 11h40. Les autres classes passent de façon aléatoire en fonction des effectifs. Avant ou après le repas, ils sont sur la cour surveillés par des adultes.</p> <p>La restauration scolaire répond à une double exigence : maintenir la qualité nutritionnelle des repas et mieux vous informer, notamment sur les questions liées à la sécurité alimentaire.</p> <p>A l'école Jeanne d'Arc, la responsabilité de la restauration relève de la directrice et du comité de gestion (OGEC).</p> <p>Le service est assuré, par les ASEM et le personnel SODEXO.</p> <p>Le menu est affiché dans les 2 halls (primaire et maternelle) et vous pouvez le consulter sur l'application So Happy ou en passant par le site de l'école (https://ecole-jeannedarc.com)</p> <p>Les enfants doivent se comporter correctement sous peine d'être exclu temporairement.</p> <p>Des jeux sont proposés aux enfants, sur le temps de midi.</p>
Comment ?	<p>L'inscription et le règlement se fait en ligne sur votre espace ecoledirecte.</p> <ul style="list-style-type: none">- Si votre enfant mange tous les jours, ou reste tous les jours à la garderie ou étude, vous devez sélectionner tous les jours du mois. Vous avez jusqu'à 8h30 du jour précis dernier délai. Il en est de même pour la garderie et l'étude.- Si pour une raison il ne devrait pas manger, désélectionner le jour avant 8h30. Dans le cas échéant, le repas sera facturé.
Coût	<ul style="list-style-type: none">- Le temps de garde de 11h30 à 13h30 et le repas: 6 € 35
Mode de règlement	<ul style="list-style-type: none">- Carte bancaire à partir de votre espace ecoledirecte ou chèque, espèce et CB au secrétariat.



ETRE PARENTS D'ELEVES

Être informé	<p>En tant que parent, membre de la communauté éducative, vous disposez de droits reconnus et garantis par le code de l'éducation. Le premier de vos droits est d'être informé, directement et régulièrement, lors des rencontres personnelles avec l'enseignant, des progrès et des difficultés de votre enfant, des mesures éventuellement prises pour l'aider ainsi que de son comportement à l'école. Beaucoup de questions étant communes à tous les parents, l'école organise au moins 1 fois par an et par classe une rencontre entre les parents et les enseignantes. Les parents sont tenus régulièrement informés des résultats et du comportement scolaires de leurs enfants, notamment par l'intermédiaire du livret scolaire.</p> <p>La directrice veille aussi à ce qu'une réponse soit donnée aux demandes d'informations et d'entrevues que vous présentez.</p>
Dialoguer avec l'école	<p>Vous vous interrogez sur la scolarité de votre enfant ou sur sa vie en classe ? N'hésitez pas à demander un rendez-vous personnel à l'enseignant responsable de sa classe. Dans tous les cas, c'est votre premier interlocuteur. L'enseignante, tout comme la directrice de l'école, est tenue de donner suite à vos demandes d'informations ou de rendez-vous. Si vous ne comprenez pas ou si vous n'êtes pas d'accord avec une décision concernant votre enfant, la première démarche consiste à dialoguer avec l'enseignante responsable de la classe de votre enfant.</p> <p>Le cas échéant, vous en parlerez aussi à la directrice de l'école qui est responsable du bon fonctionnement de l'école.</p>
Participer à la vie de l'école	<p>Le plus sûr moyen de participer à la vie de l'école est de vous présenter comme parent correspondant de classe, siéger au conseil d'école pour assurer un lien entre l'équipe éducative (directeur, enseignants et parents d'élèves) et, pourquoi pas, si vous souhaitez vous impliquer davantage, adhérer de façon active à l'Association de Parents d'Elèves de l'Enseignement libre (APEL).</p>
L'assurance scolaire	<p>L'assurance scolaire FEC souscrite par l'école et comprise dans la scolarité, garantit les dommages que votre enfant pourrait subir. Une attestation d'assurance personnelle responsabilité civile est à fournir dès le mois de septembre pour les dommages que votre enfant pourrait causer.</p>
Allergie et traitement médical	<p>Si votre enfant nécessite une prise en charge particulière liée à son état de santé (médicaments d'urgence, régime alimentaire, etc.), vous pouvez demander à l'école d'établir un projet d'accueil individualisé (PAI) qui sera rédigé en concertation entre votre médecin traitant, le directeur d'école, l'enseignante et vous-même.</p>



L'OGEC

L'école Jeanne d'Arc est une école catholique sous tutelle diocésaine. Également en contrat d'Association avec la mairie de Rumilly qui participe totalement au service public d'éducation, elle est composée de 16 classes (11 primaires, 5 maternelles) et accueille environ 390 élèves.

Qu'est-ce que c'est ?	<p>Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques- Structure juridique de l'école. Propriétaire à titre gratuit des bâtiments. Cette association gère le budget de l'école.</p> <p>L'OGEC de Jeanne d'Arc est le même pour le groupe scolaire Démoz de la Salle, et l'école maternelle Clairjoie.</p>
Ses missions	<p>Association à but non lucratif qui a pour objet d'assumer juridiquement la gestion économique, financière et sociale de l'établissement scolaire. Elle délègue ses pouvoirs au chef d'établissement qui assure le fonctionnement de l'établissement.</p> <p>En concertation avec les chefs d'établissements, l'OGEC fixe les budgets annuels et en surveille l'exécution.</p> <p>Il se consacre notamment aux grandes orientations telles que la rénovation ou la construction de nouveaux bâtiments. (CF Démoz)</p>
Qui ?	<p>Composé de membres bénévoles élus qui apportent leur expérience de gestionnaire au bon fonctionnement juridique et financier de l'établissement dans le respect des orientations de l'Enseignement Catholique.</p> <p>Le conseil d'administration composé d'une vingtaine de personnes, inclut des membres de droit, les représentants de la direction diocésaine et les représentants des APEL.</p> <p>Il se réunit une fois par trimestre scolaire.</p>
Comment contacter l'OGEC?	<p>Pour contacter le président, laisser un courrier au secrétariat.</p>



APEL

Qu'est-ce que c'est ?	Association des P arents d' E lèves de l'enseignement Libre. Les parents membres de l'association sont bénévoles.
Ses missions	L'APEL est là pour vous aider et représenter les parents au sein de l'école et auprès des institutions locales. Elle apporte le regard des parents vis-à-vis du projet commun (instruction et éducation des enfants) Elle informe et conseille les parents sur la vie de l'établissement et ses particularités. Elle représente les parents dans les différentes instances de l'établissement (conseil d'établissement, Conseil d'administration).
L'APEL à Jeanne d'Arc	Est animée par une équipe de parents bénévoles. Pour joindre la présidente ou un membre du bureau, envoyez un message apeljeannedarc74150@gmail.com ou laissez un courrier au secrétariat. L'APEL de l'école Jeanne d'Arc organise des manifestations diverses: Gratuites pour les familles: Pot d'accueil aux portes ouvertes, à la rentrée scolaire, bal masqué, boom. A but lucratif et ouvertes à tous les Rumilliens: Vide grenier, bourse aux jouets, bourse aux vêtements, vide-dressing... A but lucratif pour les familles de l'école: Vente de fleurs (automne et printemps), sapins de Noël, vente de gâteaux à 16h30 le vendredi soir (bi mensuelle), fête de l'école. A quoi sert le bénéfice? A financer en partie des sorties scolaires, des spectacles, des intervenants, du matériel pour les enfants. En 2023-2024: 7,50€ par enfant ont été versés pour financer les activités culturelles et 2,50€ par enfant pour l'achat de matériel.
Des cotisations	
Combien ?	Par année et par famille : 20€ environ. Répartition de cette cotisation : 6,10€ APEL Jeanne d'Arc / 4.60€ APEL 74; 3€ APEL Nationale; 1.50€ APEL Académique et 4.80€ abonnement famille éducation (magazine trimestriel)
Qui ?	Ceux qui le souhaitent. Cette adhésion facultative s'effectue dans l'école de l'aîné si ce dernier est dans un établissement privé.
Pourquoi ?	Pour aider au fonctionnement de l'association
Ce à quoi vous pouvez prétendre en cotisant	D'un abonnement à « Famille et Education » et à tous les services proposés par l'APEL 74 : Information et conseil aux Familles - Informations sur l'orientation scolaire et professionnelle, rendez-vous individuels, tests. Prendre contact au 04.50.33.09.29 sur rendez-vous toute la semaine. <u>Date de l'Assemblée Générale de l'APEL : 27 septembre 2024 à 18h45</u>



TARIFS 2024-2025

CONTRIBUTIONS DES FAMILLES (montant par enfant et par an):

Trois tarifs sont proposés pour l'année 2024/2025 au libre choix des familles (Coupon à rendre concernant la tarification choisie)

Tarif de base		Tarif médian		Tarif supérieur	
Par an	Par mois	Par an	Par mois	Par an	Par mois
594€	59,40€	633€	63,30€	666€	66,60€

FRAIS DIVERS :

REPAS (restauration + encadrement) Société de restauration : « SODEXO » Repas livrés en liaison chaude de DEMOTZ -Self pour le primaire	6,35 €
ACCUEIL PERISCOLAIRE Le matin : 7h30-8h Le soir : 16h30-18h15	1,50 € 1 € les 15 min

Association des parents d'élèves :

20 € par an

D'autres frais comme : des spectacles, des sorties, des séjours scolaires, des intervenants vous seront facturés à part (environ 50€ par année et par enfant).

Pour les primaires : Facturation des fichiers scolaires gardés par l'élève vous faisant bénéficier de la réduction école : mathématiques, lecture.

CALENDRIER SCOLAIRE 2024-2025

Rentrée des classes	Lundi 2 Septembre 2024
Vacances de Toussaint	Du Vendredi 18 Octobre au Lundi 4 Novembre 2024
Vacances de Noël	Du Vendredi 20 Décembre au Lundi 6 Janvier 2025
Vacances d'Hiver	Du Vendredi 21 Février au Lundi 10 Mars 2025
Vacances de Printemps	Du Vendredi 18 Avril au Lundi 05 Mai 2025
Pont du 8 mai	Du Mercredi 7 Mai au Lundi 12 Mai 2025 Classe le Mercredi 7 Mai toute la journée
Pont de l'ascension	Du Mardi 27 Mai au Lundi 02 Juin 2025
Pentecôte	Congé Lundi 09 Juin 2025
Fête de l'école	Vendredi 27 Juin 2025 Pas classe le Vendredi 27 Juin après-midi
Vacances d'été	Vendredi 4 Juillet 2025

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Noter bien ces dates dans votre agenda!